MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Charente-Maritime

Commune : Pons

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Vivien

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Vivien

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 23/02/1912

Étendue de la protection : Façade

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.